

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

003/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures trente minutes le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Lionel ADAM-FLOCH, Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Objet : Élection des adjoints

Monsieur Le Maire propose de procéder à l'élection des trois adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-4 et L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; (art. L 2122-7-2).

Monsieur Le Maire a reçu les candidatures des listes suivantes aux fonctions d'adjoints :

LISTE 1 :

1. Madame Christiane DUGAY
2. Monsieur Édouard TROLES
3. Madame Chantal COLLÉOU

LISTE 2 :

1. Monsieur Gilbert TOUDIC
2. Madame Sylvie FILÉNI
3. Monsieur Lionel ADAM-FLOCH

Chaque conseiller municipal a procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après au 1^{er} tour du scrutin :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Liste 1 conduite par Madame Christiane DUGAY : 12 - douze voix
- Liste 2 conduite par Monsieur Gilbert TOUDIC : 3 – trois voix

Résultat du vote : La liste conduite par Madame Christiane DUGAY obtient douze voix et la majorité absolue. Les candidats figurant sur la liste ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- Madame Christiane DUGAY : 1^{ère} adjointe
- Monsieur Édouard TROLES : 2^{ème} adjoint
- Madame Chantal COLLÉOU : 3^{ème} adjointe

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY